

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Mission d'information sur la gestion des événements climatiques majeurs dans les zones littorales de l'Hexagone et des Outre-mer

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Françoise Gaill, présidente du conseil stratégique et scientifique de la Flotte océanographique française, coordonnatrice du conseil scientifique de la Plateforme océan et climat..... 2

**Mercredi
17 janvier 2018**

Séance de 18 heures

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

**Présidence
de Mme Maina Sage,
*Présidente***



La séance est ouverte à dix-huit heures cinq.

Mme la présidente Maina Sage. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Françoise Gaill, présidente du conseil stratégique et scientifique de la Flotte océanographique française, coordonnatrice du conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat.

Dans un rapport récent, Mme Panonacle a regretté qu'il n'y ait plus de flotte sismique depuis le désarmement du *Geo Celtic* en mars 2016. Est-ce que vos travaux, dont chacun mesure l'importance, madame la Présidente, sont affectés par le manque de moyens ?

Notre audition porte plus généralement sur les perspectives et les risques liés au changement climatique mis en évidence par nos océans.

Je laisse immédiatement la parole à notre rapporteur pour vous poser des questions.

M. Yannick Haury, rapporteur. Bonjour, madame Gaill, et bienvenue.

Pourriez-vous nous présenter la Plateforme Océan et Climat, lancée en 2014, et le sens de son action dans le cadre des négociations climatiques ? Une alliance pour les initiatives sur l'océan et le climat a en outre été lancée en février 2017, dans le cadre de l'Agenda de l'action, qui vise à soutenir la mobilisation de la société civile dans les négociations climatiques.

Quels sont les enseignements scientifiques que la plateforme souhaite présenter s'agissant des événements climatiques majeurs en zone littorale, en métropole et outre-mer ?

Comment évaluez-vous les conséquences des changements climatiques sur l'océan – acidification, disparition des récifs coralliens, élévation des eaux par la dilatation liée au réchauffement des eaux et par la fonte des glaces ?

Quel est l'état des connaissances sur le rôle de l'océan en tant que régulateur du climat mondial, grâce à ses échanges avec l'atmosphère, et de puits de carbone ?

Quelles sont les mesures que préconise la plateforme, notamment en vue de démontrer que l'océan fait nécessairement partie des solutions à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation à ces changements ?

Quels sont les principaux travaux de la plateforme pour identifier les vulnérabilités des zones côtières françaises face aux événements climatiques majeurs ? Comment mieux protéger les zones littorales ?

Enfin, comment aller plus loin pour faire de l'océan une priorité dans le champ des problématiques traitées par les négociations climatiques ?

Mme Françoise Gaill, présidente du conseil stratégique et scientifique de la Flotte océanographique française, coordonnatrice du conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat. Je suis très heureuse d'être présente aujourd'hui pour vous parler de la Plateforme océan et climat.

Je suis une scientifique. La Plateforme Océan et Climat est un ensemble d'acteurs dédiés à l'action autour du rapport entre océan et climat. Elle a été créée le 10 juin 2014 lors de la Journée mondiale des océans, avec l'appui de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. C'est une coalition internationale comptant quelque soixante-dix acteurs : une grande partie d'acteurs scientifiques institutionnels, tels que l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), autant d'ONG, petites ou grandes, des aquariums, comme Nausicaa et Océanopolis, des acteurs d'expéditions océanographiques, à l'instar de Tara, et des acteurs du secteur privé regroupés autour du Cluster maritime français (CMF) ou d'Armateurs de France, ainsi que des établissements publics tels que l'Agence française de la biodiversité (AFB) et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), et des organisations internationales onusiennes, l'UNESCO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Pourquoi avons-nous créé cette plateforme ? L'idée était simple. Avant la COP21, l'océan n'était jamais présent dans les négociations. Pendant vingt COP, on a beaucoup parlé des forêts, mais pas de l'océan ; le mot a été énoncé au tout début du premier texte de la première COP, et puis plus rien. Notre idée était donc de promouvoir dans ces négociations l'océan, qui joue un rôle majeur dans les échanges avec l'atmosphère et dans le système climatique. L'idée était également de promouvoir la connaissance sur l'océan au niveau des scientifiques mais aussi au sein de la société. En outre, il s'agissait de mettre ensemble tous les acteurs de la mer autour de la question du changement climatique.

Nous avons fait de la mobilisation, organisé des sessions à la COP21. Nous avons élaboré des fiches scientifiques qui ont été présentées devant différentes audiences. Nous avons organisé une grande Armada pour le climat qui a fait le tour de la France en voilier. Nous avons fait venir à Paris pour la COP21 des acteurs majeurs comme le secrétaire général des Nations unies.

Nous avons ainsi pu obtenir l'introduction du thème de l'océan dans l'Accord de Paris, dont le préambule cite nommément l'océan comme un des grands écosystèmes dont il faut s'occuper, ce qui est un premier pas. Nous avons obtenu ensuite un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et nous sommes parvenus plus récemment à une alliance internationale d'initiatives océan et climat, sollicitée par la présidente de la COP21 lors de la COP22. Cette alliance a pour objectif de présenter les choses de manière concrète, d'identifier des synergies entre les acteurs locaux, de sensibiliser des populations locales autour de ces initiatives, et de mettre ensemble différentes initiatives hétérogènes susceptibles d'avoir une action sur les négociations climatiques. Cette alliance a aujourd'hui un an. Nous comptons dix-neuf initiatives, l'une d'entre elles, l'alliance pour combattre l'acidification, surtout californienne, est très robuste, d'autres sont de petites initiatives, par exemple, en Méditerranée, l'initiative sur les petites îles durables. En tout, 272 membres.

L'océan, c'est l'eau, l'oxygène, le vivant. L'océan représente 97 % de l'eau mondiale, 50 % de l'oxygène, beaucoup d'espèces marines. Les émissions de gaz carbonique sont localisées dans l'hémisphère nord : c'est nous qui les produisons. Ces émissions entraînent une élévation de la température, des processus d'acidification et d'oxygénation. La vitesse de réchauffement de l'océan est considérable. L'océan est un grand régulateur du climat parce que la chaleur résultant des activités anthropiques, accumulée à 93 % par l'océan, et le gaz carbonique, à 28 %, entraînent des pertes d'oxygène. L'accumulation de gaz carbonique entraîne une acidification. Que l'acidification puisse avoir des incidences pathologiques par

exemple sur les mollusques est quelque chose d'admis par tous, tandis que la question de l'oxygène vient d'émerger, elle est bien plus récente. On connaissait les zones d'anoxie, par les zones d'eutrophisation, et on pensait que c'était le résultat d'un pacte anthropique venant de la côte.

Mme la présidente Maina Sage. Pourriez-vous expliquer plus un détail ce que vous entendez par « zones d'anoxie » ?

Mme Françoise Gaill. Il s'agit de la concentration en oxygène dans l'eau. Si la température augmente, la concentration en oxygène diminue. Dans les zones polaires, plus la température augmente, plus l'oxygène disparaît, donc plus la zone devient anoxique, et plus la température est basse, plus l'oxygène est concentré dans l'eau de mer. L'oxygène va avec la salinité, le Ph, c'est un ensemble complexe, mais le paramètre de l'oxygène reste très important : si les poissons n'ont plus d'oxygène, ils meurent, et on a déjà vu sur les côtes californiennes des plages tout à coup complètement recouvertes de poissons morts.

Les conséquences des changements climatiques, ce sont la disparition des services que rend l'océan, par exemple sur le tourisme avec les récifs coralliens, sur la pêche, avec la disparition ou les migrations de populations de poissons du nord vers le sud, sur la protection des côtes, sur l'habitat du littoral.

En 2007, le GIEC avait évalué l'élévation du niveau de la mer à soixante centimètres maximum à la fin du siècle. Cinq ans après, on en était à un mètre et, en 2016, nous en sommes à deux mètres. Les changements dans le niveau de la mer vont produire dans certaines zones des changements de la salinité de l'eau de mer et de la circulation océanique, qui est le moteur du recyclage de toute la matière océanique.

La Plateforme Océan et Climat a proposé neuf grandes mesures. Tout d'abord, considérer l'importance d'écosystèmes sains et fonctionnels face au changement climatique en accélérant la mise en place d'un réseau cohérent et résilient d'aires marines protégées. Deuxièmement, reconnaître le rôle des écosystèmes marins et côtiers en tant que puits naturels de carbone. Troisièmement, développer les énergies marines renouvelables – l'éolien, l'hydrolien – tout en préservant la biodiversité marine. Quatrièmement, accompagner la transition énergétique du transport maritime et développer des solutions technologiques pour des navires plus sûrs et plus respectueux de l'environnement. Cinquièmement, soutenir prioritairement les mesures d'adaptation pour les régions les plus vulnérables, en particulier les zones côtières des pays en développement. Sixièmement, renforcer le transfert de technologies vers les pays et régions océaniques et côtiers les plus vulnérables. Septièmement, renforcer la recherche scientifique internationale. Huitièmement, dédier explicitement un fonds vert aux projets marins et côtiers : nous l'avons obtenu de la part du premier président de la COP21. Enfin, mieux articuler la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques avec les accords existants relatifs à l'océan, notamment ceux du développement durable.

Nous pensons que l'océan est une solution à prendre en compte et qu'il en va du futur de la planète. Nous avons analysé les propositions de tous les États, leurs « contributions nationales », et une publication parue dans *Nature* en a réalisé une analyse détaillée pour savoir quels États parlent de l'océan. Une chose est sûre : les grands pays développés, qu'il s'agisse de l'Australie, du Japon, des États-Unis ou de l'Europe, ne parlent absolument pas de l'océan. Ceux qui parlent de l'océan sont les petits États insulaires en développement (PEID).

Nous allons entrer dans des négociations pour la COP24 ; je pense que la plateforme peut être une force de propositions.

En résumé, je ferai trois propositions. Nous avons un défi de la connaissance à réaliser, de la recherche scientifique à l'école et dans les universités, des ingénieurs aux chercheurs et des gestionnaires aux politiques. C'est une proposition énoncée par le Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER) et reprise dans la Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Nous avons ensuite un défi de construction multi-acteurs, c'est-à-dire d'actions à inventer pour les sociétés du XXI^e siècle, et là aussi nous avons des propositions qui peuvent, à travers l'alliance, être reprises.

Enfin, les outre-mer constituent un thème incontournable, sans doute le travail le plus important à réaliser, en replaçant la stratégie dans un contexte régional et international avec la Commission océanique intergouvernementale ainsi que l'alliance, car une décennie sur les sciences de l'océan s'ouvrira à partir de 2020.

Un grand programme international sur l'oxygène peut vous donner une idée de la manière dont il est possible d'introduire des questions scientifiques dans la gestion du littoral, à savoir, pour tout ce qui est énergétique, prendre des solutions basées sur les écosystèmes afin de restaurer et protéger l'environnement : à la fois partir de l'énergie renouvelable, réduire les impacts à partir du littoral, et développer des solutions d'aquaculture durable.

Mme Maina Sage. Merci pour ces explications. Il est très utile de mieux connaître l'objet de la Plateforme, qui n'est pas forcément très connu des élus.

Mme François Gaill. Je précise que l'Association des élus du littoral fait partie de la Plateforme.

Mme Sandrine Josso. Votre flotte est une référence mondiale en matière d'équipement de recherche océanique, avec ses sept navires hauturiers et six navires côtiers ainsi que les engins sous-marins nécessaires à l'étude des sols marins. Je voulais connaître les avancées des études menées par la flotte océanographique relative à la circulation océanique. Pouvez-vous nous expliquer en quoi les mécanismes de la circulation océanique jouent un rôle essentiel pour la régulation du climat et la préservation de la vie marine ?

Mme François Gaill. En dix ans, la flotte a changé. Nous sommes partis d'une flotte dispersée pour arriver à une flotte unifiée l'an dernier. Cette flotte est maintenant gérée sous la tutelle de l'IFREMER et c'est devenu une très grande infrastructure de recherche ayant un poids conséquent au niveau européen. Nous pouvons être assez fiers de cette unification.

Cette flotte a permis, grâce au laboratoire d'Anny Cazenave à l'académie des sciences de Toulouse, d'obtenir des résultats sur le niveau des mers grâce aux moyens satellitaires. C'est l'alliance entre le satellitaire et l'océanographie qui fait notre puissance dans la compréhension des phénomènes.

Vous m'avez interrogé sur le mécanisme de la circulation océanique dont le principe est assez simple. Il faut imaginer une casserole remplie d'eau froide que l'on pose sur un feu : on constate que le liquide commence à bouger.

C'est simplement la différence de température entre l'équateur et les pôles qui provoque l'entraînement d'un ensemble de cellules de convection ainsi qu'un réchauffement à l'équateur. Comme l'eau, ces cellules mutent en gaz et s'élèvent en hauteur, la circulation s'oriente vers les pôles, ce qui provoque un refroidissement. Le courant est alors descendant et traverse les zones abyssales, pour remonter ensuite vers les zones chaudes par effet d'entraînement. C'est ce que l'on appelle un seuil de convection.

Il faut environ un siècle pour qu'une particule prise dans cette circulation revienne à son point de départ. Cela signifie que dans le domaine des relations existant entre l'océan et le climat il faut raisonner à long terme, c'est ce qui rend ces réalités difficiles à appréhender, car elles excèdent la durée du mandat d'un élu, voire d'une vie.

Cette différence entre la situation d'aujourd'hui et celle de demain est fondamentale, c'est pourquoi le GIEC travaille sur un siècle.

Mme Sophie Panonacle. L'océan, la mer et le littoral sont une partie intégrante et essentielle de l'écosystème de la Terre, indispensable à sa survie. Lors de la COP23, le gouvernement des Fidji a lancé le partenariat *Ocean Pathway*, dans le but de mettre en exergue le rôle central de l'océan dans la limitation des effets du réchauffement climatique.

En effet, chaque année l'océan absorbe environ 25 % du CO₂ que les activités humaines ajoutent à l'atmosphère, réduisant ainsi fortement l'impact de ce gaz à effet de serre sur le climat.

Alors que la communauté internationale appelle à inscrire l'océan au premier rang des priorités de l'agenda climatique, l'*Ocean Pathway* vise notamment à encourager l'ajout d'actions sur l'océan dans les contributions volontaires des signataires de l'Accord de Paris.

Dans cette optique, quelles synergies pourront-elles être créées entre l'*Ocean Pathway* et la Plateforme Océan et Climat, alliance qui regroupe une soixantaine d'associations, afin de renforcer la coopération scientifique à tous les niveaux sur les océans, comme indiqué à l'objectif de développement durable n° 14 ?

Mme la présidente Maina Sage. Au mois de décembre dernier, dans le cadre du *One Planet Summit*, nous avons reçu le ministre fidjien chargé du climat.

Je remercie Mme Panonacle d'avoir posé la question des responsabilités de la France au regard de la déclaration de l'*Ocean Pathway*.

Mme Françoise Gaill. L'*Ocean Pathway* est décisif.

La COP22 a succédé à la CPO21 à Marrakech. Entre la COP22 et la COP23, qui a eu lieu à Bonn, se sont tenues la conférence de haut niveau des Nations unies sur les océans et l'Objectif de développement durable n° 14 (ODD 14), et la conférence *Our Ocean* à Malte, à l'initiative de John Kerry et du Chili.

Par ailleurs, l'accord BBNJ – acronyme de *biodiversity beyond national jurisdiction* – concerne la gouvernance de la haute mer sur la question des ressources génétiques et sur celle de la juridiction au-delà des zones économiques exclusives (ZEE).

Nous sommes donc à la tête d'un ensemble d'enjeux internationaux considérables, et je considère que l'*Ocean Pathway* peut essayer d'harmoniser les efforts réalisés dans le

domaine du climat, les Objectifs du développement durable, et peut-être du BBNJ afin d'avoir une vision intégrée de la question.

À cette fin nous avons commencé à travailler avec l'envoyé spécial pour les océans de l'ONU, M. Peter Thomson, qui s'installera dès le mois de février prochain aux côtés de la Plateforme Océan et Climat à l'Institut océanographique de Paris. Nous avons déjà identifié une série de pistes sur lesquelles nous allons nous concentrer, et nous aurons à définir ensemble une stratégie.

M. le rapporteur. Les Nations unies ont récemment adopté une résolution et ouvert des discussions au sujet d'un nouveau traité portant sur la protection des écosystèmes marins en haute mer à partir de 2018. Quelle appréciation portez-vous sur cette initiative ?

Mme Françoise Gaill. C'est ce que je viens d'évoquer, et j'ai fait partie de la délégation française qui a participé à ces négociations BBNJ. Toutes les problématiques soulevées notamment par la Plateforme Océan et Climat vont s'actualiser concrètement dans les négociations BBNJ.

Ainsi, nous pensons que les aires maritimes protégées constituent des outils très importants, qui sont à notre disposition pour notamment suivre les impacts climatiques, mais aussi peut-être les anticiper.

Un grand débat oppose les modèles français et européens aux modèles américains au sujet de ce type d'aires marines protégées.

Notre conception est plus celle de la gestion partagée d'une aire marine avec des activités allant du *no take* – soit l'absence d'activité – à l'harmonisation des différentes activités. En Polynésie, nous disposons d'un exemple d'aire marine protégée éducative qui a été prise comme modèle d'échelon international lors de la COP23.

Cet outil a constitué la pierre angulaire de la discussion BBNJ sur la juridiction en haute mer. Les ONG souhaitent disposer de grandes aires marines afin de protéger la faune et l'environnement, l'Europe est d'accord, et les petits États insulaires les trouvent intéressantes pour faire respecter leurs territoires de ressources naturelles, notamment de pêche.

Ces initiatives me semblent prometteuses et augurent bien de l'avenir de nos travaux.

Mme la présidente Maina Sage. Nous nous situons en quelque sorte à la croisée des chemins de la connaissance scientifique et de la remise en question du lien de causalité entre le changement climatique et les événements naturels que nous sommes susceptibles de vivre.

On perçoit encore dans l'opinion publique des doutes portant sur la réalité de l'impact du changement climatique. Il n'empêche que dans les faits, singulièrement en milieu tropical, nous sommes confrontés à des épisodes climatiques de plus en plus intenses et fréquents, qu'il est difficile d'appréhender et de gérer.

Comment la Plateforme Océan et Climat, avec les scientifiques qui l'animent, peut-elle convaincre l'opinion qu'un lien direct existe entre ce que nous vivons de l'évolution du climat et l'intensification de ces phénomènes ?

Ce lien peut-il être affirmé et confirmé ? Car nous sommes confrontés aux menées d'un certain climatocpticisme qui gagne jusque dans nos territoires.

Mme Françoise Gaill. Les scientifiques sont toujours très mesurés ; ils prennent donc beaucoup de précautions, et ne sont jamais empreints de certitudes.

Au sein de la Plateforme Océan et Climat, nous avons eu un grand débat lors des épisodes climatiques violents qui ont frappé les Antilles : étaient-ils liés au changement climatique ? Nous avons rédigé un texte commun reconnaissant avec précaution qu'il y avait de grandes chances pour que ces événements soient liés au climat.

Dans les conversations privées, nous sommes libres d'aller plus loin, mais publiquement, afin de ne pas prêter le flanc à certaines critiques, nous en restons là.

Par ailleurs, nous travaillons avec des régions comme la Nouvelle-Aquitaine en posant la question de savoir comment appréhender la question océan et climat à cet échelon.

Un premier rapport portant sur le climat en Nouvelle-Aquitaine a été rédigé par Hervé Le Treut, qui fait partie du conseil scientifique de la plateforme. À partir du mois de février prochain, nous allons nous consacrer à cette question.

La semaine passée, nous avons organisé en Europe un événement pour l'alliance sur la question océan et climat. À cette occasion, nous avons été contactés par la représentante de la Guadeloupe auprès des instances européennes, qui nous a proposé de venir y travailler.

Mme la présidente Maina Sage. Cette personne fait-elle partie de la Plateforme Océan et Climat ?

Mme Françoise Gaill. Non. Des représentants des régions ultrapériphériques sont présents auprès de la Commission européenne.

Il est donc prévu de réaliser le suivi de certains écosystèmes emblématiques de la Guadeloupe, particulièrement de la mangrove et des coraux. Nous souhaitons multiplier ce genre de partenariats, singulièrement outre-mer, car nous avons beaucoup de connaissances dans ces domaines.

Nous avons aussi travaillé avec la République des Kiribati, pays qui est très en avance sur la façon de penser l'émigration en fonction du changement climatique. Ce pays a mené à bien une politique de redéploiement des populations liée à l'évolution du niveau de la mer. De ce point de vue, la culture polynésienne est très étendue, et c'est d'ailleurs nous qui apprenons d'eux ; toutefois nous entretenons avec ces iliens un rapport gagnant-gagnant.

M. Olivier Serva. La France est-elle la première ou la seconde zone économique exclusive ?

Mme Françoise Gaill. La France est actuellement deuxième, bien qu'elle occupe potentiellement la première place.

Cela est dû à la relative complexité du processus de reconnaissance de la partie du plateau continental comme partie intégrante de la zone économique exclusive ; car il nécessite un accord international sanctionné par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. En tout état de cause, tous les territoires d'outre-mer français ne sont pas encore pris en compte ; si tel était le cas, la France serait la première zone économique exclusive.

Au demeurant, il ne faudrait pas croire que dans ce domaine être le premier reviendrait à être le meilleur. Il faut mettre en parallèle les prétentions que l'on peut avoir à être les meilleurs dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique et les moyens mis en œuvre.

Ainsi l'Angleterre a-t-elle décidé de réduire sa zone économique exclusive afin d'obtenir un rapport « qualité-prix » différent.

Mme Sophie Panonacle. Est-il possible de se procurer le rapport sur le climat en Nouvelle-Aquitaine ?

Mme Françoise Gaill. Je vous confirme que ce document est disponible. Le 6 février prochain, la Nouvelle-Aquitaine lancera un nouveau *cluster* maritime ; c'est à cette occasion que nous évoquerons les perspectives qui s'ouvrent à cette région.

Mme la présidente Maina Sage. Pourriez-vous nous donner quelques précisions plus techniques au sujet des données que vous avez collectées sur l'élévation du niveau de la mer ?

Ces données peuvent-elles être considérées comme étant de plus en plus fiables ? Montrent-elles un phénomène d'accélération, ou s'agit-il de la combinaison des deux phénomènes ?

Au sujet du cyclone Irma et de son lien éventuel avec le changement climatique, vous avez dit avoir eu un long débat au sein de l'alliance : quels critères prenez-vous en compte pour arriver à ce type de conclusions ?

Mme Françoise Gaill. Les perspectives ouvertes par la récollection des *datas* sont immenses, car l'océan sera l'un des grands enjeux du *big data* ; mais l'une des questions qui se posent à nous est celle de la transparence de ces données. Et le GIEC est destinataire de toutes ces *datas*.

Par ailleurs, il faut conserver à l'esprit que ce n'est pas parce qu'une élévation du niveau de la mer est constatée en un point A que le même phénomène se produit simultanément en un point B ; les différences relèvent de l'échelle de la région.

Nous avons par ailleurs établi une solide relation de cause à effet entre l'état de l'atmosphère et celui de l'océan, qui est assez bien connue sur le plan régional.

En réponse à votre seconde question, je dirai que les modèles météorologiques sont déterminants ; ce sont des modélisations numériques qui se trouvent à l'origine des liens que nous pouvons établir entre les divers phénomènes.

Nous avons toutefois contracté un certain retard dans le domaine des données océanographiques. Toutefois, grâce au *Global Ocean Observing System* (GOOS) –, nous disposons d'un vaste réseau de petits flotteurs permettant de récupérer les données.

Par ailleurs, le prochain rapport du GIEC sur l'océan, attendu en 2019, devrait apporter beaucoup de résultats de travaux portant sur la corrélation pouvant être établie entre le changement climatique et l'évolution des phénomènes cycloniques.

Au demeurant, nous avons absolument besoin d'une flotte océanographique suffisante pour poursuivre nos recherches.

Mme la présidente Maina Sage. La mission d'information réalise aujourd'hui ses premières auditions. Le premier volet de ses entretiens sera consacré à la rencontre du monde scientifique afin d'établir le bilan des connaissances sur le changement climatique et son impact sur les catastrophes naturelles que nous connaissons.

Nous aborderons ensuite la question de l'organisation de la prévention, de l'anticipation et de la gestion de l'urgence. Enfin, nous étudierons les propositions portant sur la reconstruction.

Le spectre de nos travaux est donc assez large, et nous aurons peut-être l'occasion de retrouver Mme Gaill, que je tiens à remercier d'avoir ouvert cette mission d'information, et à qui je donne la parole pour quelques mots de conclusion.

Mme Françoise Gaill. Je vous remercie, madame la présidente, d'avoir invité la Plateforme Océan et Climat. Je tiens à vous dire que la société civile compte beaucoup sur les élus pour que l'océan prenne toute sa place dans l'attention politique en général, et particulièrement dans les problématiques du climat.

La séance est levée à dix-neuf heures.

Membres présents ou excusés

Mission d'information sur la gestion des évènements climatiques majeurs dans les zones littorales de l'hexagone et des Outre-mer

Réunion du mercredi 17 janvier 2018 à 18 h 00

Présents. - M. Bertrand Bouyx, Mme Claire Guion-Firmin, M. Yannick Haury, Mme Sandrine Josso, M. David Lorion, M. Philippe Michel-Kleisbauer, Mme Sophie Panonacle, Mme Maina Sage, M. Olivier Serva, Mme Frédérique Tuffnell

Excusé. - M. Philippe Gomès

Assistait également à la réunion. - M. Jimmy Pahun